

Nombre de délégués en exercice 70
Nombre de délégués présents 36

EXTRAIT DU REGISTRE n° 210-22
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES
DU CROULT ET DU PETIT ROSNE

Siège : Bonneuil en France (95500) - rue de l'Eau et des Enfants

REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le 25 septembre à 9 heures, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances à Bonneuil-en-France, sous la Présidence de Monsieur Guy MESSAGER, Maire honoraire de la Commune de Louvres.

Présents : M. Alain DURAND (Commune d'Arnouville), M. Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), M. Jean-Luc HERKAT, Maire (Commune de Bonneuil-en-France), M. Gilles BELLOIN (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), M. Paul Edouard BOUQUIN (Commune de Domont), M. Vincenté PASTOR (Commune d'Ecouen), M. Jérôme DROUILLOT (Commune d'Epiais-Lès-Louvres), MM. Guy LUBACZEWSKI et Alain MARTIN (Commune de Fontenay-en-Parisis), M. Bernard PICQUET (Commune de Garges-Lès-Gonesse), M. Gérard GREGOIRE (Commune de Gonesse), M. Guy MESSAGER, Maire honoraire (Commune de Louvres), Mme Christiane TOMKIEWICZ (Commune de Mareil-en-France), M. Robert DESACHY (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN (Commune de Montsout), M. James DEBAISIEUX (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Claude HURION (Commune de Puisieux-en-France), MM. Serge DRAGO et Jean-Pierre DUCAS (Commune de Roissy-en-France), M. Roger GAGNE et Mme Chantal NEDELLEC (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), MM. Germain BUCHET et Joël VANDERSTIGEL (Commune de Saint-Witz), MM. Antoine ESPIASSE et Christian KATCHIKIAN (Commune de Sarcelles), MM. Gérard SAINTE BEUVE et Jean LICETTE (Commune de Le Thillay), M. Bruno REAGAERT, Maire (Commune de Vaud'Herland), M. Benoit NOTARIANNI (Commune de Villaines-Sous-Bois), Mme Christine PASSENAUD et M. Dominique KUDLA (Commune de Villeron), MM. Serge LOTERIE et Roland BAUER (Commune de Villiers-Le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Christiane TOMKIEWICZ, déléguée de la commune de Mareil-En-France.

OBJET :

Avenant n° 2 à la convention n° 488 du 20 juin 2010 permettant la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture

M. Bernard PICQUET, Vice-Président et rapporteur de ce point inscrit à l'ordre du jour, précise au Comité que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu la convention n° 488 du 20 juin 2010 permettant la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture,

Vu le projet de l'avenant n° 2 de procéder au changement de dispositif via CDC FAST pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité,

Considérant la possibilité offerte de transmettre par dématérialisation les actes soumis au contrôle de légalité avec la sous-préfecture,

Considérant qu'un avenant est l'acte par lequel les parties à un contrat conviennent de modifier ou de compléter une ou plusieurs clauses du contrat initial,

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 2 ayant pour objet d'acter les modifications intervenues sur la convention n° 488 entre le SIAH et le représentant de l'Etat pour procéder à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité.

Le Comité Syndical, après examen :

- **Approuve** l'avenant n° 2 permettant la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture avec le dispositif CDC FAST,
- **Et autorise** le président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cette affaire.

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le
et de la publication le

Adopté à l'unanimité des suffrages

pour extrait conforme,

Guy MESSAGER,

Signé

Guy MESSAGER

Signé

Président du Syndicat,
Maire Honoraire de Louvres.